



## *Municipalité de Saint-Aimé*

Aux contribuables de la Municipalité

### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2023 - RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, de l'entrée en vigueur du Règlement # 399-2023 concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme, adopté lors de la séance ordinaire tenue le **6 mars 2023**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Aimé, ce **7 mars 2023**.

Karine Lussier  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **7 mars 2023**.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce **7 mars 2023**.

Karine Lussier  
Directrice générale et greffière-trésorière